

**DEPARTEMENT DE L'AUDE**  
**COMMUNE DE SAINT-HILAIRE**

**COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 AVRIL 2019**

*Nombre de membres en exercice : 14*  
*Nombre de membres présents : 11*  
*Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1*  
*Nombre de membres absents : 2*

L'an deux mille dix-neuf et le trois du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la cantine (locaux du groupe scolaire), la crue du Lauquet du 15.10.2018 ayant rendu le bâtiment de la Mairie inutilisable, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE** : Mme MANCES Françoise (représentée par Mme RENAUD Katia)

**ETAIENT ABSENTES** : Mmes CANET Fanny et TERRANO Anne-Marie

**DATE DE LA CONVOCATION** : 25 Mars 2019

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Pierre HOYOS est désigné à cette fonction qu'il accepte.

Le procès-verbal de la séance du 20 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité

Examen des divers points de l'ordre du jour

**1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT**

Point retiré de l'ordre du jour

**2. Proposition de convention pré-opérationnelle – recomposition urbaine et/ou protection contre les risques naturels Commune de Saint-Hilaire /Etablissement Foncier d'Occitanie**

M. le Maire présente à ses collègues la convention pré-opérationnelle recomposition urbaine et/ou protection contre les risques naturels à conclure avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (chaque Conseiller Municipal dispose d'une copie).

En cas d'accord, par cette convention conclue pour une durée de cinq ans, la Commune confierait à l'EPF une mission d'acquisition foncière portant :

- Sur la réalisation d'opérations de protection contre les risques naturels majeurs suite aux intempéries du mois d'octobre 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du fonds de prévention des risques naturels majeurs identifiés par l'Etat. L'objectif est d'éviter à la collectivité acquéreuse des avances de trésorerie conséquentes pour la réalisation des acquisitions et démolitions. Les frais sont pris en charge à 100 % par le fonds BARNIER. Après accord de la subvention, l'EPF achète les biens sur ses fonds propres et réalise les démolitions et la remise en état du terrain. Il cède ensuite le terrain nu à la collectivité pour un montant comprenant l'ensemble des frais réalisés

- Sur des secteurs susceptibles d'accueillir des opérations d'aménagement comprenant des logements dont au moins 25 % de logements locatifs sociaux, de l'activité économique et des équipements publics

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette convention que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents**

**3. Etude stratégique bourg centre – choix du bureau d'études**

Rapporteur M. J-Luc BERNEDE.

M. BERNEDE rappelle que par délibération en date du 4 Février 2019, le Conseil Municipal avait décidé d'engager une consultation dans le cadre de la procédure adaptée, afin de désigner le bureau d'étude qui serait chargé de réaliser l'étude stratégique bourg centre. Cette délibération approuvait le cahier des charges de la consultation et déterminait les critères d'attribution.

M. BERNEDE poursuit en présentant les propositions réceptionnées :

- LATITUDE C - 11220 LEZIGNAN CORBIERES 19 450 € HTVA  
- AGENCE TURBINES - 31000 TOULOUSE 19 275 € HTVA

Il présente ensuite le tableau d'analyse des offres réalisé avec l'assistance du C.A.U.E :

	Nbre de Points : Prix des prestations	Nbre de Points : valeur technique	Nbre de Points : totalité
LATITUDE C	49.55	37	86.55
TURBINES	50	41	91

Soit classement des offres par ordre décroissant :

AGENCE TURBINES : n°1

LATITUDE C : n°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'Agence Turbines pour un montant de 19 275 € HTVA et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019

#### 4. Aménagement cœur de village – 2<sup>ème</sup> tranche – détermination des entreprises chargées des travaux

Ce point est retiré de l'ordre du jour

#### 5. Compte de gestion 2018 – budget principal

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

#### 6. Compte de gestion 2018 – budget annexe gestion abbaye

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

#### 7. Compte de gestion 2018 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

M. Le Maire quitte la salle. La séance est présidée par M. J-Luc BERNEDE, élu à la fonction de Président

#### 8. Compte administratif 2018 - budget principal

M. BERNEDE présente le compte administratif du budget principal qui se résume comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2018	Report n-1	Total Général
Dépenses	615 100.61		615 100.61
Recettes	885 751.77	127 168.52	1 012 920.29
Report Atelier Relais		14 550.45	14 550.45
	<b>+ 270 651.16</b>	<b>+ 141 718.97</b>	<b>+ 412 370.13</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2018	Report n-1	Total Général
Dépenses	456 156.97	60 626.64	516 783.61
Recettes	556 013.77		556 013.77
Report Atelier Relais		3 118.90	3 118.90
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 99 856.80</b>	<b>- 57 507.74</b>	<b>+ 42 349.06</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
<i>Dépenses</i>			401 993.62
<i>Recettes</i>			146 952.63
<b>RESULTAT RAR</b>			<b>- 255 040.99</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>- 212 691.93</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			<b>+ 412 370.13</b>
DEFICIT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			<b>- 212 691.93</b>
<b>EXCEDENT FINAL</b>			<b>199 678.20</b>

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

**9. Compte administratif 2018 – budget annexe gestion abbaye**

M. BERNEDE présente le compte administratif du budget gestion abbaye qui se résume comme suit

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2018	Report n-1	Total Général
Dépenses	112 594.10		112 594.10
Recettes	133 418.47	105.44	133 523.91
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 20 824.37</b>	<b>+ 105.44</b>	<b>+ 20 929.81</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2018	Report n-1	Total Général
Dépenses	21 275.77	17 353.82	38 629.59
Recettes	18 774.96		18 774.96
<b>RESULTAT</b>	<b>- 2 500.81</b>	<b>- 17 353.82</b>	<b>- 19 854.63</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
<i>Dépenses</i>			1 036.00
<i>Recettes</i>			
<b>RESULTAT RAR</b>			<b>- 1 036.00</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>-20 890.63</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			<b>20 929.81</b>
DEFICIT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			20 890.63
<b>EXCEDENT FINAL</b>			<b>39.18</b>

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

**10. Compte administratif 2018 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement**

M. BERNEDE présente le compte administratif du budget annexe service de l'eau et de l'assainissement qui se résume comme suit ;

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2018	Report n-1	Total Général
Dépenses	37 716.00		37 716.00
Recettes	31 532.12	13 104.02	44 636.14
<b>RESULTAT</b>	<b>- 6 183.88</b>	<b>+13 104.02</b>	<b>+ 6 920.14</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>			
	Année 2018	Report n-1	Total Général
Dépenses	222 269.29	2 586.91	224 856.20
Recettes	97 562.97		97 562.97
<b>RESULTAT</b>	<b>- 124 706.32</b>	<b>- 2 586.91</b>	<b>-127 293.23</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
<i>Dépenses</i>			45 401.44
<i>Recettes</i>			168 578.90
<b>RESULTAT R.A.R</b>			<b>+ 123 177.46</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>- 4 115.77</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			+ 6 920.14
EXCEDENT D' INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			- 4 115.77
<b>EXCEDENT FINAL</b>			<b>+ 2 804.37</b>

**Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité**

**Retour en séance de M. le Maire qui réintègre ses fonctions de Président**

**11. Affectation des résultats d'exploitation 2018 – budget principal**

M. le Maire propose que le résultat d'exploitation 2018 soit affecté comme suit :

Montant à affecter	412 370.13
Section d'investissement 2019	212 691.93
Excédent de fonctionnement reporté	199 678.20

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition**

**12. Affectation des résultats d'exploitation 2018 – budget annexe abbaye**

M. le Maire propose que le résultat d'exploitation 2018 soit affecté comme suit :

Montant à affecter	20 929.81
Section d'investissement 2019	20 890.63
Excédent de fonctionnement reporté	39.18

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition**

**13- Affectation des résultats d'exploitation 2018 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement**

M. le Maire propose que le résultat d'exploitation 2018 soit affecté comme suit :

Montant à affecter	6 920.14
Section d'investissement 2019	4 115.77
Excédent de fonctionnement reporté	2 804.37

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition**

**14 - Catastrophe naturelle du 15 Octobre 2018 – proposition des assurances**

Ce point de l'ordre du jour ne donnera pas lieu à délibération, la proposition de remboursement des assurances étant susceptible d'évoluer en raison d'ajustements ou de négociations de dernière minute.

A ce jour, la proposition est la suivante :

Indemnisation totale 833 281.82 € (597 737.58 € en règlement immédiat – 235 544.23 € en règlement différé)

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à 22 heures 45

- Vu pour être affiché le cinquième avril deux mille dix-neuf et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Laud, with the text 'MAIRIE de SAINT LAUD' and the number '125' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Carbonnel'.